



Fiche promenades

En premier lieu, nous vous remercions pour votre engagement auprès des chiens que vous allez promener. La présente fiche a pour objet de vous présenter les points de vigilance à observer et les attitudes à adopter avant, pendant et après la promenade. Nous vous prions de bien vouloir en prendre connaissance et de remplir la partie dédiée à votre identité, la dater et la signer, puis nous la remettre.

- Ne vous laissez pas surprendre par la fougue et la force de certains chiens, particulièrement pressés de partir en promenade. Veillez à tenir fermement la laisse et à être vigilant lors des passages au bord de la route et lorsque vous croisez d'autres chiens.
- Le chien ne doit en aucun cas être détaché (même si aucun danger n'est apparent).
- Lors de la promenade, le chien peut être tenté de manger ce qu'il trouve ! Soyez attentif à ce qu'il n'absorbe rien. Si malheureusement cela se produit, nous vous remercions d'en informer le personnel dès votre retour au refuge.
- Il est très important que la promenade soit un moment de détente pour l'animal. La promenade peut également être un moment d'apprentissage, tant pour les animaux que pour les promeneurs. A ce titre, vous pourrez recevoir des conseils et des formations sur le comportement des chiens et l'utilisation de matériel (harnais anti-tractions, par exemple). Toute forme de violence envers l'animal est formellement interdite, qu'elle qu'en soit la raison. Enfin, nous vous prions d'utiliser uniquement le matériel fourni par le refuge pour la balade.
- Concernant les horaires, veillez à rentrer au refuge avant 16h30.
- N'oubliez pas de ramasser les éventuelles déjections de l'animal, surtout sur les trottoirs, grâce aux sachets qui vous sont fournis.
- Veillez à respecter la faune et la flore.
- Il revient aux soigneurs-animaliers de choisir le chien que vous allez emmener en promenade, en fonction des caractéristiques de ce dernier et de votre expérience. Nous vous prions de respecter le choix effectué par le personnel du refuge.

Enfin, merci de vous munir à chaque promenade de votre gilet réfléchissant et de votre carte d'adhérent envoyée après le règlement de votre cotisation annuelle. Elle vous sera demandée à votre arrivée.

Cette charte peut être modifiée à tout moment par l'équipe dirigeante. Un exemplaire à jour est toujours disponible au refuge. Nous vous prions de respecter les instructions des soigneurs-animaliers. L'équipe dirigeante se réserve le droit de donner un avertissement ou de radier un bénévole en cas de non-respect d'un des articles ci-dessous, ou en cas de faute manifeste.

Je soussigné(e) Mr,Mme.....

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Déclare accepter et respecter la présente fiche.

Fait à, Le

Signature